



SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE MAGELIS

Comité Syndical du 11 décembre 2025

Délibération n°61/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 décembre à quatorze heures trente, les membres du Comité Syndical se sont réunis aux Ateliers Magelis suivant la convocation qui leur a été adressée par Madame La Présidente en application des articles L. 2121.9, L. 2121.10, L. 2121.12 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités

Date de convocation : 1^{er} décembre 2025.

Membres présents : messieurs Philippe BOUTY, Patrick MARDIKIAN, Michel CARTERET, François NEBOUT, Gérard DESAPHY [Pouvoir de Gérard ROY], Xavier BONNEFONT, Gérard LEFEVRE, Mesdames Virginie LEBRAUD, Célia HELION, Nelly VERGEZ, Stéphanie GARCIA.

Membres absents ou excusés : messieurs François BONNEAU, Jérôme SOURISSEAU, Gérard ROY [Pouvoir à Gérard DESAPHY],

Mesdames Martine PINVILLE, Charline CLAVEAU, Caroline COLOMBIER, Fabienne GODICHAUD, Nicole BONNEFOY, Hélène GINGAST.

Membres consultatifs absents : messieurs Alain LEBRET, Andreas KOCH.

Secrétaire de séance : madame Célia HELION.

Nombre de délégués en exercice	20
Présents	11
Pouvoir(s)	1
Absent(s)	9
Votants	12

Objet : Election des membres du Bureau syndical du Pôle Image Magelis

L'article 7 des statuts du Syndicat prévoit que le nombre des membres du bureau est arrêté à 10. Il est composé du président, des vice-présidents et d'autres membres élus de façon que soit respectée la répartition suivante :

- Région : 2 membres
- Département : 6 membres
- GrandAngoulême : 1 membre
- Ville d'Angoulême : 1 membre.

Un représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Charente assiste aux réunions du bureau avec voix consultative.

Par délibération du 14 octobre 2025, les membres du Bureau syndical ont été désignés comme suit :

- **Représentants de la Région Poitou-Charentes :** mesdames Martine PINVILLE (Vice-présidente) et Virginie LEBRAUD ;

- **Représentants du Département de la Charente** : messieurs Philippe BOUTY, François BONNEAU, François NEBOUT et mesdames Hélène GINGAST, Nelly VERGEZ, Stéphanie GARCIA (Présidente) ;
- **Représentant de GrandAngoulême** : monsieur Gérard DESAPHY ;
- **Représentant de la ville d'Angoulême** : monsieur Xavier BONNEFONT (Vice-Président) ;
- **Membre consultatif de la Chambre de Commerce et d'Industrie** : monsieur Daniel BRAUD.

Madame la Présidente propose de modifier la composition du Bureau syndical comme suit :

- **Représentants de la Région Poitou-Charentes** : mesdames Martine PINVILLE (Vice-présidente) et Virginie LEBRAUD ;
- **Représentants du Département de la Charente** : messieurs Philippe BOUTY, François BONNEAU, François NEBOUT, Patrick MARDIKIAN et mesdames Nelly VERGEZ, Stéphanie GARCIA (Présidente) ;
- **Représentant de GrandAngoulême** : monsieur Gérard DESAPHY ;
- **Représentant de la ville d'Angoulême** : monsieur Xavier BONNEFONT (Vice-Président) ;
- **Membre consultatif de la Chambre de Commerce et d'Industrie** : monsieur Daniel BRAUD.

.....

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- élisent les membres du Bureau Syndical du Pôle Image Magelis tel que proposé.

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 16 déc. 2025
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 16 déc. 2025
(Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982)

Angoulême, le 16 décembre 2025

Signé: Le Président

La Présidente,
Stéphanie GARCIA

